

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE : 11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO (procuration Mme BATHILY)
Mme DUBOIS (procuration Mme. ARENOU)
Mme BAUDRY (procuration Mme CHERGUI)
M. JALLOT (procuration M. LONGEAULT)

Absents

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan comptable M57,

VU le budget primitif 2025 adopté par délibération du Conseil municipal N°2025-DEL-31 du 9 avril 2025,

VU la décision modificative N°1 adopté par délibération du Conseil municipal N°2025-DEL-75 du 24 septembre 2025,

CONSIDERANT que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter des décisions modificatives notamment des virements de crédits entre chapitres,

CONSIDERANT les besoins d'ajustement en fonctionnement et en investissement ci-dessous :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption d'une décision modificative N°2 du budget communal 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

CONSIDERANT en fonctionnement des besoins d'ajustement suivant :

- Ouverture des crédits pour la subvention à l'association Ecoterale en charge des jardins familiaux et votée au conseil municipal de septembre 2025.
- Colos apprenantes financées aux vacances d'octobre et décembre 2025.

CONSIDERANT en investissement des besoins d'ajustement suivant :

- Vente de 2 petits terrains nécessitant une hausse des crédits budgétaires en 024
- Obtention d'une subvention de FIPD pour la pose d'occultant sur les clôtures des écoles.
- Ajustement des crédits sur l'opération en AP « construction de la Cité Educative »
- Ajustement des crédits de l'opération sur compte de tiers pour la réhabilitation de l'immeuble en péril 3 rue de l'Hautil
- Travaux dans le local commercial 39 rue du Général Leclerc (anciennement un restaurant) avant remise en location du local

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

D'ADOPTER la décision modificative n°2 comme suit :

En fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011 / 6162	Assurance Dommage - Ouvrage	- 30 000,00 €	- €
65 / 65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	30 000,00 €	- €
74 / 74718	Autres participation de l'Etat	- €	27 000,00 €
011 / 6288	Autres prestations de services	27 000,00 €	- €
Total en Fonctionnement		27 000,00 €	27 000,00 €

Solde en Fonctionnement	0,00 €
--------------------------------	---------------

En investissement :

INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
13 / 1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat	- €	21 400,00 €
23 / 2313	Immobilisation en cours	- 239 000,00 €	- €
23 / 238	Avance sur immobilisation en cours	210 000,00 €	- €
21 / 21352	Aménagement	40 000,00 €	- €
21 / 21351	Bâtiment publics	25 400,00 €	- €
024 / 024	Cessions immobilières	- €	15 000,00 €
45 / 4581	Opération pour compte de tiers - dépense	- 90 000,00 €	- €
45 / 458101	Opération pour compte de tiers - dépense	90 000,00 €	- €
45 / 4582	Opération pour compte de tiers - recette	- €	- 90 000,00 €
45 / 458201	Opération pour compte de tiers - recette	- €	90 000,00 €
Total en Investissement		36 400,00 €	36 400,00 €

Solde en Investissement	0,00 €
--------------------------------	---------------

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 décembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20251223-2025-DEL-87-AR
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025